



Nombre de Conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Excusés : 3
- Votants : 29
dont 3 pouvoirs

**VOTE : délibération
adoptée avec**

POUR	29	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

OBJET :

AFFAIRES FINANCIERES

**Demande de subvention
auprès de l'État (DETR)
pour la restructuration
énergétique de la mairie**

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/09/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 30/09/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-six à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Culturel Charles Ceyrac (salle Simone Veil) sous la Présidence de Monsieur Eddie MARCOS, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2026

PRESENTS :

Eddie MARCOS, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Olivier BOUDY, Gloria BOUYSSOU, Henri ROSENDO, Ange GUEGUEN, Marie-Paule TOURNADOUR, Marie LAPACHERIE, Daniel CHASSAIN, Brigitte NIRONI, Laurent MENSIGNAC, Céline CHASTIN, José PEREIRA, Marie-Laure BOURGES, Geoffrey GIBERT, Céline PEREIRA, Julie MAUGER, Jimmy ETTORI, Yoann BARROT, Maxime NICOLAU, Stéphane GEORGES, Emma BLONDEL, Elodie CHASSAGNE, Jordan AUDIGUIER.

EXCUSES :

Victoria RIZZI (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Stéphane BIRYCKI (pouvoir donné à Céline PEREIRA).

Secrétaire : Maxime NICOLAU

Rapporteur : Ange GUEGUEN

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Considérant que, dans un contexte de transition écologique et de maîtrise des dépenses publiques, la commune souhaite poursuivre la modernisation de son patrimoine bâti ;
Considérant que le bâtiment de la mairie, lieu central de la vie citoyenne et de l'activité des services municipaux, présente des marges de progression significatives en matière de performance énergétique ;
Considérant que le programme de travaux envisagé vise une réduction importante des consommations énergétiques ainsi qu'une amélioration du confort thermique, tant en période hivernale qu'estivale, et qu'il s'articule autour de quatre axes majeurs : l'isolation de l'enveloppe du bâtiment, la modernisation des systèmes de chauffage et de ventilation, l'optimisation de la régulation et de l'éclairage, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité et du confort des usagers ;
Considérant que le montant prévisionnel des travaux est estimé à 560 000 € HT ;
Considérant que dans le cadre de cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide financière 2026 auprès de l'État dans le cadre de la DETR à hauteur de 45 % du montant HT des travaux plafonnés à 350 000 € ;

Après délibération, l'assemblée :

- **DECIDE de réaliser les travaux de restructuration énergétique de la mairie, selon un programme réparti en trois tranches opérationnelles, pour un montant prévisionnel total de 560 000 € HT.**
- **SOLLICITE un concours financier pour 2026 auprès de l'État au titre de la DETR – Rénovation de locaux administratifs, à hauteur de 45 % du montant HT des travaux plafonnés à 350 000 € :**

TRAVAUX	SUBVENTIONS SOLLICITEES POUR 2026		
Estimation en € HT	Taux	Plafond travaux	Estimation subvention
560 000 €	45 %	350 000 €	157 500 €

**Délibération n°
2026.070**

Séance du 24/09/2026
N° ordre : 01

Suite n° 1

- **ARRETE** le plan de financement HT pour cette opération comme suit :

Subvention DEPARTEMENT (contrat territorial 2026)	119 783,00 €
Subvention ETAT (DETR 2026)	157 500,00 €
Autofinancement	282 717,00 €
TOTAL HT	560 000,00 €

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 24 septembre 2026,

Le Maire,



Eddie MARCOS

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le
site internet : 30/09/2026

Date de télétransmission
en préfecture : 30/09/2026

Accusé de réception en préfecture
019-211922901-20260924-DL2026_070-DE
Date de télétransmission : 30/09/2026
Date de réception préfecture : 30/09/2026